

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
LE PRÉSIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE
A R R Ê T

n° 253.165 du 7 mars 2022

A.232.660/XIII-9165

En cause : **LEBON** Betty,
 ayant élu domicile chez
 M^e Gautier MELCHIOR, avocat,
 avenue Brugmann 451
 1180 Bruxelles,

contre

la commune de Dour.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite par la voie électronique le 8 janvier 2021, Betty Lebon demande l'annulation de « la décision du 12 novembre 2020 par laquelle le Collège communal de Dour a octroyé un permis d'urbanisme à la S.R.L. VP INVESTISSEMENT pour la création de deux habitations jumelées sur un bien situé à 7370 Dour, rue Basse, cadastrée Wihéries (3^{ème} Division), section B, numéro 517L, 517N, 517/0M0 R ».

II. Procédure

La partie requérante a déposé un mémoire ampliatif.

Le conseil de la partie requérante a transmis un courrier au Conseil d'État le 27 août 2021.

M. Yves Delval, premier auditeur au Conseil d'État, a rédigé un rapport sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure.

Par une ordonnance du 4 janvier 2022 et en concertation avec l'auditeur rapporteur, l'affaire a été fixée à l'audience du 17 février 2022 sous réserve qu'une partie sollicite, dans un délai de quinze jours, qu'une audience soit tenue. Le rapport était joint à cette ordonnance.

Aucune partie n'a sollicité la tenue d'une audience.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Désistement

Par un courrier du 27 août 2021, la partie requérante a informé le Conseil d'État de son souhait de se désister de son recours. Rien ne s'y oppose.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :

Article 1^{er}.

Il est donné acte du désistement.

Article 2.

Les dépens, comprenant les droits de rôle de 200 euros et la contribution de 20 euros, sont mis à la charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le 7 mars 2022 par :

Luc Donnay,
Vanessa Wiame,

conseiller d'État, président f.f.,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Vanessa Wiame

Luc Donnay